

SECTION 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : INTERMIX PRIMER BLACK A
Code du produit : FEA0171

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 - 149 Street NW
Edmonton, AB, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endurapaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence concernant des produits dangereux:
Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.)
Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US) :



GHS02



GHS05



GHS08

Mention d'avertissement (GHS US) :

: Danger

Mentions de danger (GHS US) :

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H350 - Peut provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS US) :

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	wt%	Classification SGH-US
quartz, conc respirable crystalline silica≥10%	(n° CAS) 14808-60-7	30 – 40	Carc. 1A, H350
xylene, mixture of isomers	(n° CAS) 1330-20-7	11,114	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315
toluene	(n° CAS) 108-88-3	2,598	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
acetone	(n° CAS) 67-64-1	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
1-butanol	(n° CAS) 71-36-3	≥ 0	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Réactivité : Liquide et vapeurs très inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1-butanol (71-36-3)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	300 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL TWA [2]	100 ppm
xylene, mixture of isomers (1330-20-7)		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL TWA [2]	100 ppm
OSHA	OSHA PEL STEL [1]	655 mg/m ³
acetone (67-64-1)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	eye irr; CNS impair; BEI
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	2400 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL TWA [2]	1000 ppm
quartz, conc respirable crystalline silica ≥ 10% (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m ³ (Respirable fraction)
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	0,1 mg/m ³
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.
toluene (108-88-3)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm (Toluene; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Visual impair; female repro;
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Le mélange contient un ou plusieurs composant (s) qui ont la couleur suivante (s) : Colourless Colourless to light yellow White Colourless to white White to yellow Black Colourless or white
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Irritating/pungent odour Alcohol odour Sweet odour Pleasant odour Aromatic odour Fruity odour Odourless Mild odour Ether-like odour Petroleum-like odour Almost odourless
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 110,6 °C 231,1 °F
Point d'éclair	: 4,44 °C 40 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1 – 11,25 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,67 g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 449 °C 840,2 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus)	: 325,65 g/l 2,718 lb/gal
Teneur en COV (Matériau - Actual)	: 318,5 g/l 2,658 lb/gal
Pourcentage de solides (Poids)	: 79,89 % (wt%)
Pourcentage de solides (Volume)	: 60,49 %
Pourcentage de volatil (Poids)	: 20,11 %
Pourcentage de volatil (Volume)	: 39,51 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Cutané; Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Toxicité aiguë : Non classé

1-butanol (71-36-3)	
DL50 orale rat	2292 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	3430 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal)
ATE US (voie orale)	2292 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	3430 mg/kg de poids corporel

xylene, mixture of isomers (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3523 – 8600 mg/kg (Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Literature study; 3523 mg/kg bodyweight; Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value; >4000 mg/kg bodyweight; Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	> 4200 mg/kg de poids corporel (Rabbit; Experimental value; OECD 402: Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	29 mg/l/4h (Rat; Experimental value; 27.57 mg/l/4h; Rat; Experimental value)
ATE US (voie orale)	3523 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	29 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

acetone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	76 mg/l (Other, 4 h, Rat, Female, Weight of evidence, Inhalation (vapeurs))
ATE US (voie orale)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	20000 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	76 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	76 mg/l/4h

quartz, conc respirable crystalline silica\geq10% (14808-60-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Literature study; 5580 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	12223 mg/kg (Rabbit; Literature study; Other; >5000 mg/kg bodyweight; Rabbit; Experimental value)
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l/4h (Rat; Literature study)
ATE US (voie cutanée)	12223 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

xylene, mixture of isomers (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

toluene (108-88-3)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

1-butanol (71-36-3)	
CL50 - Poissons [1]	1376 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Pimephales promelas, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	1328 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Algues ErC50	225 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)

acetone (67-64-1)	
CL50 - Poissons [1]	5540 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

quartz, conc respirable crystalline silica \geq 10% (14808-60-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 500 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 300 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1-butanol (71-36-3)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,1 – 1,92 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,46 g O ² /g substance
DThO	2,59 g O ² /g substance
DBO (% de DThO)	0,33 – 0,79

xylene, mixture of isomers (1330-20-7)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. No (test)data on mobility of the substance available. Photolysis in the air.

acetone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O ² /g substance
DThO	2,2 g O ² /g substance
DBO (% de DThO)	0,872 (20 day(s), Literature study)

quartz, conc respirable crystalline silica \geq 10% (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,15 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,52 g O ² /g substance
DThO	3,13 g O ² /g substance
DBO (% de DThO)	0,69

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-butanol (71-36-3)	
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Calculated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
xylene, mixture of isomers (1330-20-7)	
FBC - Poissons [2]	7 – 26 (BCF; 8 weeks; Oncorhynchus mykiss; Flow-through system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,2 (Conclusion by analogy; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
acetone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	3 (BCFWIN, Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,23 (Test data)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
toluene (108-88-3)	
FBC - Poissons [2]	90 (BCF; 72 h; Leuciscus idus; Static system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,73 (Experimental value; Other; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

1-butanol (71-36-3)	
Tension de surface	69,9 mN/m (20 °C, 1 g/l, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,54 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.
xylene, mixture of isomers (1330-20-7)	
Écologie - sol	May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.
acetone (67-64-1)	
Tension de surface	0,0237 N/m
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
toluene (108-88-3)	
Tension de surface	0,03 N/m (20 °C)

12.5. Autres effets néfastes

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport (DOT) : UN1263 Peinture (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, II

N° ONU (DOT) : UN1263

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

- Désignation officielle pour le transport (DOT) : Peinture
including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base
- Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
- Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



- Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen
- Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 173
- Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
- Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons).
B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.
T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F).
TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
- Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150
- Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 5 L
- Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 60 L
- DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

- Description document de transport (TDG) : UN1263 PEINTURES (PEINTURES), 3, II
- UN-No. (TDG) : UN1263
- Désignation officielle pour le transport (TDG) : PEINTURES
- Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
- Groupe d'emballage (TDG) : II - Danger moyen
- Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 % de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 % d'azote (masse sèche), 83 - Abrogé DORS/2014-152
- Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5
- Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5

Transport maritime

- Désignation officielle pour le transport (IMDG) : PEINTURES

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses

Transport aérien

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

1-butanol	n° CAS 71-36-3	≥ 0%
xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	11,114%
acetone	n° CAS 67-64-1	< 5%
quartz, conc respirable crystalline silica≥10%	n° CAS 14808-60-7	30 – 40%
toluene	n° CAS 108-88-3	2,598%

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

1-butanol	n° CAS 71-36-3	≥ 0%
xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	11,114%
toluene	n° CAS 108-88-3	2,598%
ethylbenzene	n° CAS 100-41-4	< 5%

1-butanol (71-36-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 5000 lb

xylene, mixture of isomers (1330-20-7)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 100 lb

acetone (67-64-1)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 5000 lb

toluene (108-88-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 1000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

INTERMIX PRIMER BLACK A

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Ce produit peut vous exposer à TOLUENE, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

INTERMIX PRIMER BLACK A

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

toluene (108-88-3)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Yes	Yes	Yes	7000
1-butanol (71-36-3)				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
xylene, mixture of isomers (1330-20-7)				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
acetone (67-64-1)				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)				
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses				
toluene (108-88-3)				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/25/2023

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H350	Peut provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SDS US Endura